

TAXES FONCIERES 2022

Madame le Maire vous transmet quelques explications au sujet de l'augmentation de la taxe foncière 2022.

Le conseil municipal a voté le 13 avril dernier une augmentation de 10% de la taxe foncière sur incitation de la Trésorerie Générale qui estimait que la capacité d'autofinancement de la commune était devenue trop faible car nous n'avions pas augmenté les impôts depuis 16 ans. Le document des impôts peu clair, indique une augmentation de 40 ou 50% qui ne correspond donc pas à ce qui est reversé à la commune.

Les bases locatives, que nous ne maîtrisons pas au niveau de la commune car elles sont liées au marché immobilier locatif local, ont explosé cette année. Ces bases locatives tiennent compte de l'inflation qui augmente de manière continue depuis, entre autres, la guerre en Ukraine.

De plus, les communes sont confrontées à 2 problématiques : une baisse des recettes d'état et une hausse des charges. Et enfin, la taxe Gemapi, en place seulement depuis 1 an, est ajustée cette année du fait de la multiplication des sinistres climatiques.

Le Maire,

